



Documents:

 [Consultez le charte de l'urbanisme](#)

Pour préserver durablement le patrimoine de Bougival, la municipalité s'est dotée en juin d'une charte de l'urbanisme. Ce nouveau document a fait l'objet de près d'un an de travail de la part d'un comité de pilotage composé d'élus et d'agents de la ville.

Disponible en mairie et en téléchargement sur le site, cette charte est un cahier de recommandations d'une vingtaine de pages destiné aux acteurs de la construction, particuliers et promoteurs. **Elle définit les grands enjeux architecturaux, environnementaux et paysagers que la municipalité souhaite voir respecter dans les futures opérations de construction sur son territoire.** Les recommandations qui y sont portées concernent les toitures, les façades, les menuiseries et ferronneries, les clôtures et portail, les devantures commerciales, les nuanciers de couleurs.

L'objectif premier de cette charte est de permettre aux Bougivalais de mieux comprendre leur paysage bâti afin d'en apprécier les particularités tout en incitant à la mise en valeur de ce patrimoine dans les travaux d'entretien ou de rénovation ou dans l'intégration de nouvelles constructions. En cohérence avec les *Architectes des Bâtiments de France*, le respect de cette charte permettra de faciliter et d'accélérer les démarches administratives obligatoires lors des interventions portant sur l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords.

Ce document est le complément nécessaire du Plan local d'Urbanisme (PLU) qui est lui-même en cours de modification.

